

## Fiche d'enquête : Laboratoires médicaux

Général
L'accès au laboratoire est limité au personnel autorisé. Cette information est indiquée sur un panneau placé à l'entrée du laboratoire.
Il n'y a pas de nourriture ou de breuvages dans les laboratoires.
Le sarrau est porté par tous les employés. Il est attaché correctement.
Les vêtements de laboratoire ne sont pas rangés avec les vêtements de ville.
Les équipements de protection individuelle ne sont pas portés à l'extérieur du laboratoire.
Les plans de travail sont propres.
Le savon à main et les papiers essuie-main sont situés près de l'évier destiné au lavage des mains.
Les cheveux longs sont attachés. Les employés ne portent pas de bijoux.
Les lentilles cornéennes ne sont autorisées que si le port de lunettes n'est pas approprié.
Les effets personnels des employés sont entreposés à l'abri des activités du laboratoire.

Aménagement des lieux
Les planchers sont dégagés et en bon état.
Les voies de circulation sont suffisamment larges et ne sont pas encombrées.
Les plans de travail sont bien dégagés. Il y a suffisamment d'espace pour effectuer les tâches de travail.
Les comptoirs et les tables de travail sont ajustés à une hauteur permettant au personnel d'effectuer leur travail de façon sécuritaire et confortable.
Les commandes des appareils sont situées dans une zone facile d'atteinte.
Les issues de secours sont dégagées et clairement identifiées.

Risques chimiques
Les contenants de matières dangereuses sont identifiés et étiquetés conformément aux exigences du SIMDUT.
Les fiches signalétiques sont facilement accessibles en tout temps.
Les fiches signalétiques sont à jour (moins de 3 années) et disponibles en français.

Les fiches signalétiques sont classées de manière à permettre un repérage facile de la fiche d'un produit dangereux.
L'inventaire écrit des produits chimiques est à jour.
Les activités susceptibles d'émettre des vapeurs toxiques sont connues du personnel et effectuées sous la hotte chimique.
Le transvasement des liquides inflammables se fait dans des zones bien ventilées pour éviter une accumulation de vapeur dans des proportions explosives.
Il y a eu disposition des contenants d'éther ouverts depuis plus de six mois.
Il y a eu disposition des contenants d'éther non ouverts depuis 1 an.
Les contenants de gaz comprimé sont tous solidement attachés et entreposés dans un local approprié.
Les contenants de produits inflammables sont conservés dans des armoires appropriées et correctement identifiées.
Les liquides inflammables sont isolés des sources de chaleur.
Lors du transfert des liquides inflammables vers ou à partir de contenants de métal, une mise à la terre est assurée.
Les quantités de liquide inflammable ou corrosif conservées sur les comptoirs de travail doivent être réduites au minimum nécessaire.
Les produits corrosifs sont entreposés sous la hauteur des yeux.
Les produits dangereux sont entreposés en fonction de leur compatibilité.
Les réactifs incompatibles sont entreposés dans des compartiments séparés
Après leur usage, les produits chimiques sont éliminés adéquatement.
Une inspection de tous les produits chimiques entreposés dans le laboratoire doit être faite au moins une fois par année afin d'éliminer les produits chimiques périmés.

Hottes chimiques
La certification de la hotte est à jour.
La hotte ne sert pas de lieu d'entreposage.
Afin de réduire le risque d'éclaboussure, le châssis est abaissé lors de l'utilisation de la hotte.
La hotte n'est pas utilisée lorsque le témoin lumineux est éteint (si un témoin lumineux est présent sur la hotte).

Les fentes d'évacuation situées à l'arrière de la hotte ne sont pas obstruées.
Les appareils et les matériaux sont placés vers le centre et à au moins 15 cm de la paroi afin de minimiser les perturbations de courants d'air passant par l'ouverture de la hotte.
La hotte chimique est nettoyée à la fin de chaque quart de travail ou lorsqu'un produit est répandu.

Équipements d'urgence
La douche oculaire et la douche déluge d'urgence sont facilement accessibles.
La douche oculaire et la douche déluge d'urgence sont localisées en fonction des dangers associés aux produits dangereux qui sont manipulés et entreposés.
La douche oculaire et la douche déluge d'urgence sont clairement identifiées. Les employés connaissent leur localisation et leur mode de fonctionnement.
La douche oculaire et la douche d'urgence sont activées au moins une fois par mois. La grille d'entretien est complétée adéquatement.
La trousse de premiers soins est disponible sur les lieux et clairement identifiée.
Les sorties d'urgence, les extincteurs, les déclencheurs manuels d'alerte incendie sont accessibles et clairement identifiés.
Les extincteurs appropriés sont présents sur les lieux et leur certification est à jour. Leur mode de fonctionnement est connu par le personnel.
La trousse de déversement est présente sur les lieux : <ul style="list-style-type: none"> <li>• les employés connaissent son emplacement ;</li> <li>• les produits inventoriés sont tous accessibles ;</li> <li>• un registre d'inspection de l'inventaire est disponible et adéquatement complété.</li> </ul>
Un registre de déversement est disponible. Il est complété après chaque incident impliquant l'utilisation de la trousse déversement.
Les employés ont accès au manuel de mesures d'urgence.

Environnement de travail
La ventilation générale est adéquate : <ul style="list-style-type: none"> <li>• la température est considérée confortable par les employés ;</li> <li>• il n'y a pas de courant d'air inconfortable.</li> </ul>
Les locaux du laboratoire sont en pression négative par rapport aux corridors, aux bureaux et autres locaux occupés.

Les fauteuils de travail sont en bon état :
<ul style="list-style-type: none"><li>• ils permettent les ajustements nécessaires favorisant une posture confortable de travail ;</li><li>• les surfaces ne sont pas en tissus.</li></ul>
L'éclairage est adéquat pour les tâches à effectuer (entre 300 et 500 lux).
L'aménagement des postes de travail permet aux employés d'adopter des postures de travail adéquates.
Il y a suffisamment d'espace pour circuler autour des appareils et des bancs de travail.
Les niveaux de bruit sont acceptables (inférieurs à 60 dBA).
Absence de fumée, de gaz, de vapeur et de poussière dans l'environnement général.